

AXA World Funds II (la « Société »)

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : 49, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg Registre du commerce : Luxembourg, B-27.526

Le 21 décembre 2018

LE PRÉSENT DOCUMENT EST IMPORTANT ET REQUIERT VOTRE ATTENTION IMMÉDIATE.
EN CAS DE DOUTE, VEUILLEZ CONSULTER UN AVIS PROFESSIONNEL.

Nous avons le plaisir de vous informer que les administrateurs de la Société (les « Administrateurs ») ont décidé d'apporter des modifications au prospectus de la Société (le « Prospectus »), qui permettront de défendre vos intérêts plus efficacement.

Sauf mention expresse du présent avis, les termes et expressions employés ci-après sont réputés avoir la même signification que dans le Prospectus.

- I. **Correction de la dénomination du Gestionnaire financier**
- II. **Mise à jour de la section « Intervenants »**
- III. **AXA WORLD FUNDS II – European Opportunities Equities**
- IV. **AXA WORLD FUNDS II – Asia Select Income**
- V. **AXA WORLD FUNDS II – Evolving Trends Equities**
- VI. **Raffinage et correction de typographies et omissions**

* * *

I. Correction de la dénomination d'AXA Investment Managers Asia Limited

Les Administrateurs ont décidé de corriger dans le Prospectus la dénomination d'AXA Investment Managers Asia Limited, auparavant incorrectement mentionné comme AXA Investment Managers Asia Ltd (Région administrative spéciale de Hong Kong).

La modification susmentionnée prend effet immédiatement.

II. Mise à jour de la section « Intervenants »

Outre la nomination de Mme Bettina Ducat en tant qu'Administrateur de la Société, les Administrateurs ont décidé de mettre à jour la liste des Administrateurs incluse dans la section Intervenants du Prospectus.

La modification susmentionnée prend effet immédiatement.

III. AXA WORLD FUNDS II – European Opportunities Equities (le « Compartiment »)

Suite aux modifications apportées au prospectus d'AXA World Funds et notamment au compartiment AXA World Funds - Framlington Europe Opportunities (le « Compartiment maître »), pour lequel le Compartiment joue le rôle de nourricier, les Administrateurs ont décidé de modifier l'Annexe I du Prospectus (l' « Annexe I ») afin de refléter ces changements.

- **Mise à jour de la section « Commissions payables par la Société en faveur du Dépositaire, de l'Agent de Registre et de l'Agent Domiciliaire, Administratif et Payeur »**

Suite à la suppression pour tous les compartiments d'AXA World Funds de la possibilité d'émettre des classes d'actions « SolEx », les Administrateurs ont décidé de supprimer de la liste des éléments pour lesquels les Frais de Service Appliqués ne couvrent pas les coûts ou charges engagés par une classe d'actions ou un compartiment, la référence aux frais de couverture liés à la classe d'actions « SolEx ».

La modification susmentionnée prend effet immédiatement.

IV. AXA WORLD FUNDS II – Asia Select Income (le « Compartiment »)

Suite aux modifications apportées au prospectus d'AXA World Funds et notamment au compartiment AXA World Funds - Framlington Asia Select Income (le « Compartiment maître »), pour lequel le Compartiment joue le rôle de nourricier, les Administrateurs ont décidé de modifier l'Annexe II du Prospectus (l' « Annexe II ») afin de refléter ces changements.

- **Mise à jour de la section « Commissions payables par la Société en faveur du Dépositaire, de l'Agent de Registre et de l'Agent Domiciliaire, Administratif et Payeur »**

Suite à la suppression pour tous les compartiments d'AXA World Funds de la possibilité d'émettre des classes d'actions « SolEx », les Administrateurs ont décidé de supprimer de la liste des éléments pour lesquels les Frais de Service Appliqués ne couvrent pas les coûts ou charges engagés par une classe d'actions ou un compartiment, la référence aux frais de couverture liés à la classe d'actions « SolEx ».

La modification susmentionnée prend effet immédiatement.

V. AXA WORLD FUNDS II – Evolving Trends Equities (le « Compartiment »)

Suite aux modifications apportées au prospectus d'AXA World Funds et notamment au compartiment AXA World Funds - Framlington Evolving Trends (le « Compartiment maître »), pour lequel le Compartiment joue le rôle de nourricier, les Administrateurs ont décidé de modifier l'Annexe III du Prospectus (l' « Annexe III ») afin de refléter de ces changements.

- **Mise à jour de la section « Objectif et politique d'investissement du Compartiment »**

Les Administrateurs ont décidé d'indiquer dans l'Annexe III que le Compartiment maître applique les normes ESG d'AXA IM, disponibles à l'adresse www.axa-im.com/en/responsible-investing.

La modification susmentionnée prendra effet le 28 décembre 2018.

- **Mise à jour de la section « Commissions payables par la Société en faveur du Dépositaire, de l'Agent de Registre et de l'Agent Domiciliaire, Administratif et Payeur »**

Suite à la suppression pour tous les compartiments d'AXA World Funds de la possibilité d'émettre des classes d'actions « SolEx », les Administrateurs ont décidé de supprimer de la liste des éléments pour lesquels les Frais de Service Appliqués ne couvrent pas les coûts ou charges engagés par une classe d'actions ou un compartiment, la référence aux frais de couverture liés à la classe d'actions « SolEx ».

La modification susmentionnée prend effet immédiatement.

VI. Raffinage et correction de typographies et omissions

Les Administrateurs ont décidé de mettre à jour le Prospectus en effectuant des changements mineurs afin de le raffiner et de corriger les typographies et omissions.

Le Prospectus, tenant compte des modifications mentionnées dans la présente lettre, est disponible au siège social de la SICAV.

À l'attention des actionnaires belges : lorsque le rachat est proposé sans frais (hors taxes éventuelles) aux actionnaires du compartiment concerné, cette demande de rachat peut être adressée au service financier situé en Belgique : AXA Bank Belgium S.A., 1 Place du Trône, 1000 Bruxelles. Le présent prospectus, adapté pour tenir compte des modifications mentionnées ci-dessus, les documents d'information clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels sont également disponibles gratuitement au siège du service financier en Belgique. Il convient de signaler aux actionnaires belges que les actions de classe I ne sont pas éligibles à la souscription en Belgique.

La Valeur Nette d'Inventaire (« VNI ») est disponible sur le site internet de l'Association des Asset Managers Belges (« BeAMA ») : <http://www.beama.be>.

Le Document d'Information Clés pour l'Investisseur doit être lu attentivement avant d'investir.

Le précompte mobilier en Belgique est de 30 %.

Cordialement,

Le conseil d'administration de la Société